

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 22/10 12013

Dossier complet le 12/2013

N° a'enregistrement 2013-1275

் மிற்றில் மூற்றி

Comotrection d'un espace culturel - Héatre - jeunesse au ceutre ville de Jouraux

2 Identification du matte d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Jouvaux

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne marale

Eric DURAND, Tavice

RCS/SIRET 12/15/19/01/12/11/01/01/01/14

Forme juridique collectivité leastoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubiique(s) applicable(s) du lableau des seuls et crilères annexe al aricle 8. 122.2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondent du grore

Nº de rubrique et sous rubrique N°38: Construction d'équipements culturels, sports ou de loisies

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Equipemento culturelo (...) susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes

े Conscient हिंग्स वस्ताने लोक नेप हात्।

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à construire le centre culturel de la ville de Janvaux. Le futur bâtiment se situe dans le projet d'aménagement de la ZAC Contre Ville". Le terrain est bordé au mont et à l'onest par 2 Môts de Appenients, actuellement en construction et au sud par l'espace multisports aujourd'hui livré. A l'est le terrain fait face à la future place ceretrale. L'équipement est un établissement de 2º caléprie de type L63a), L63 d et R pouvant accueillir jusqu'à 1356 personnes. El comprend une solle de spectacle, un espace exposition un espace jeunesse; des lojes, des solles administratives, une solle d'arts plantiques, des locaux techniques et un la jeune en de tenchéen.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Ele garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

La commune s'est engagée dans une ambitieuse opération de requalification cubaine de son contre ville prévoyant la réalisation de nouveaux équipements publics appelés à recuplacer les aucieus satinuents publics obsolètes et émerginores. Le programme d'aménquement de la ZAC emisage une recomposition générale du centre ville « mouveaux espaces publics pairiléjiant la qualité pay sajère des lieux, réalisation de plus de 20 lojements proposant une mixité sociale et un exérérationnelle, des cou-- merces de prainulé, secomposition de l'effre en service public. Seul un équipement opérifique à l'expression d'une politique culturelle était absent sur le territoire communal. L'espace culturel - théatre - jeun esse comblète cette touve et répondra par sa duneusion, à une protique qui dépassera les limites communates grâce à sa salle de spectacle de 500 places.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le Projet et constitué de deux volumes teton accueillant d'une part la salle de spectade et ses fondious aurexes et d'autre part les aleliers, les espaces jeuneme et l'administration; le vous - sel étant uniquement réservé aux locaux techniques.

Ces 2 volumes sont liés au contre par une faille vitrée permetant d'ouvrir le navel épripement culturel sur le prartier de la ville, en introduisant d'emblée une transporteure très perceptible. Par sa hauteur de 12 m, le futur projet o'virêjre dans le gabaart des batiments du coeur de ville.

les fondations du Satiment, couple lenu du R-1, s'effectueront par talutaje.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'espace culturel - Réalie-jeuneme " sera un lieu de consisialité, d'échanges artistiques et festifs, de rencontre entre public métropolitain et Jourallois. Il accueillera une programmation plusidisciplinaire: ats du spectacle (concert, donce, théatre, cique contemporavie, performance...), orto visuelo (exposition, projection) m Ce lieu vera un lieu orivert aux associations et aux amoteurs pour leurs potiques artistiques (musique, théatre, at-plastiques, video, photo) mais suitait un lieu de clation, de répétition et de diffusion de spectacles profesiourels en particulier dans le domaine du Réâtre. Un lieu consacté au développement de to résidence d'artistes et de compaquies de la métropole dans les domanies des arts du spectacle pioratairement et des ats visuels.

De mombreuses actions de sensibilisation envers les publics ocrent organisées

pour Favorioer la rencombre entre public et éjuipes artistiques.

Un volet musiques achielles sera éjaleurent développe par la présence de deux espaces cutièrement dédies à la protique des musiques actuelles (amoteurs et semi-pro) hès présente our le territoire.

4,4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) Le projet m'a pas eucore fait i'objet d'une autorisation administrative mais na mise en seuvre a toujours été prêvre dans la ZAC Geur de ville dont le donnier a fait l'objet de deux études d'impact (cf ci-dessus) Le prejet fera bien évideucuent l'objet d'un dépôt de permis de construire. 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Dans l'aphique du dépôt du peruis de construire 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Le projet o inscot our une outare de 2011 m² et dévelopmenta une ouiface de planchet de 3479 m². Le sahueut développera une hauteur de 12 m. 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° Place centrale. Point de départ : ZAC Contre Ville Point d'arrivée : à Jouraux Communes traversées 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Non X Oui 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non 4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été autorisé ? 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Non Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC Centre Ville de Jouraux dont l'aménajeur est la SNC d'aménajeurent du centre Jourallois. Ce He ZAC a êté créée par délibération communantaire en dote du 16/10/206 et a fait l'objet d'une étude d'impact en 206, Celle-ci a été réachalisée en auril 2011 à l'occasion de la déclaration d'atilité publique.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5. l'Occupation des sols sur le lieu de voire projet ?. Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de voire projet ?.

L'avoiette du projet était constituée d'équipements publics, en particulier la salle Durieux aujourd'hui démolie. Cette salle municipale disolète était devenue mappopriée aux activités qu'elle accueillant; elle est aujourd'hui démolie et en partie remplacée par l'espace Jean Richmend ouvert en mars 2013.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui X Non concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Si evi; intitulé et date d'approbation ; Précisèz le ou les règlements applicables à la zone du projet La commune dispose d'un PUL dont la dermiere modification de du 3 février 2012. Ce PUL viségre les dispositions de la ZAC Centre - Ville, clans la judie s'usuit l'espace culturel-théâtre jeunesse.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oul Non X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact</a>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		×	
sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Un PPBE est en cours d'éladoration par LMCU à l'échable communautaire. La Ville a délibéré en rue de paroer une convention de corpération à ce titre le 19/06/26/3.

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes fi Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	Domaines de l'environnement :		Non	De quelle nature fi De quelle importance fi Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-1-li des prélèvements d'eau ?		X	
essources	impliquera-t-II des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	×		Dans le cadre des travaix des creusement du R-1, il sera nécessaire de faire un relevé de mapre, à l'identique de ce qui s'est protiqué pour les autres un uneuble de la ZAC.
Kessources	est-il excédentaire en matériaux ?	×		Evacuation des déblais du R-1 par camic
	est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-II les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	The state of the s	X	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des fincidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		N N	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oul, est-ll prescrit ou approuvé?			La commune ext concernée par un PPRN, present par arrêté préfectoral du 13 février 2011, par le risque inoudation et retrait jonfleurent des als arjileux
dans un site ou sur des sols pollués?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?	L	×	
dans un site inscrit ou dassé?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance fi
d'un site Natura 2000 ?	t de la constant	X	
d'un monument historique ou d'un site dassé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	NAME OF THE PROPERTY OF THE PR	X	

	Engendre-t-il la eonsommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		- Zone de sismicité (zone 2) - Risque imandation et retrait yonflewent des sols argileux (APRN presuit par arrêté préfectoral du 13 février 201)
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?		×	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Les spectacles pourront disposer de niveaux sonores élevés; néanmoins, les dispositions prises (dalle flottante, façade et toiture en double peau pour la salle et boites dans la boite pour les studios, cf. notice acoustique jointe) assurent l'isolement acoustique nécessaire pour respecter le bruit dans l'environnement. Ainsi, le bâtiment ne sera pas source de bruit pour le voisinage. Un niveau de bruit limite est nécessaire pou les spectacles. Il est assuré par le traitement des équipements techniques et une forte isolation vis-à-vis des bruits environnants: le bâtiment ne sera pas gêné par l'environnement
	Engendre-t-li des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations?  Est-Il concerné par des vibrations?		<b>X</b>	De même que pour les sources sonores aériennes, le bâtiment est traité pour ne pas transmettre de vibrations (issues des événements musicaux à forts niveaux sonores vers l'extérieur) dalle flottante, doubles peaux et boites dans la boite. De même, il ne sera pas perturbé par d'éventuelles vibrations extérieures, notamment routières.

	12.11			many parameters are a second or
	Engendre-Hi des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
Poliutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air?	Manual Control of the	X	
	Engendre t-II des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-II la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		区	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	1	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		· X.	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Out Non Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de l'espace "cultural - théatre-jeuneme" me nécessite pas d'étude d'impact pour les raisons ouivantes:

- 1) Le projet o'insert dans une ZAC qui a fait l'objet de 2 études d'impact: la première dans le cadre de sa création et la deuxieure dans le cadre de la DIEP. L'espace culturel-théâtre-jeunesse a toujours été prévu dans le peri-uière d'auxieurent; Nous me sources aujourd'hui que dans la mise en œuvre du progrememe d'éprépeurents de la BAC
- 2) le projet o'uiscrt dans un site uibauisé et m'aura qu'un impact très mineur our son environneur i unédist: le seul nipact du répet tient aux travaux de creusement liés à la mise en seu ve du R-1, ce qui reste très habituel

Le pagiet n'aura aucun in pact sur la sauté humaine

3) La capacité d'accueil de la salle re déparse que de peu le seul des los personnes (1356) Pour l'ensemble de ces raisons, je demande à ce que le projet soit dispensé d'étude d'impact dans le cadre du clépôt de permis de construre.

#### 8.1 Annexes obligatoires

#### Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Études d'impact réalisées dans le contre de la ZAC (CD)

Duite à la demande de pièces remplémentaires des services de la DREAL.

- ustice aroustique mentouiée en page 7
- este préciscuet les modalités de stationnement prévues au regord

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

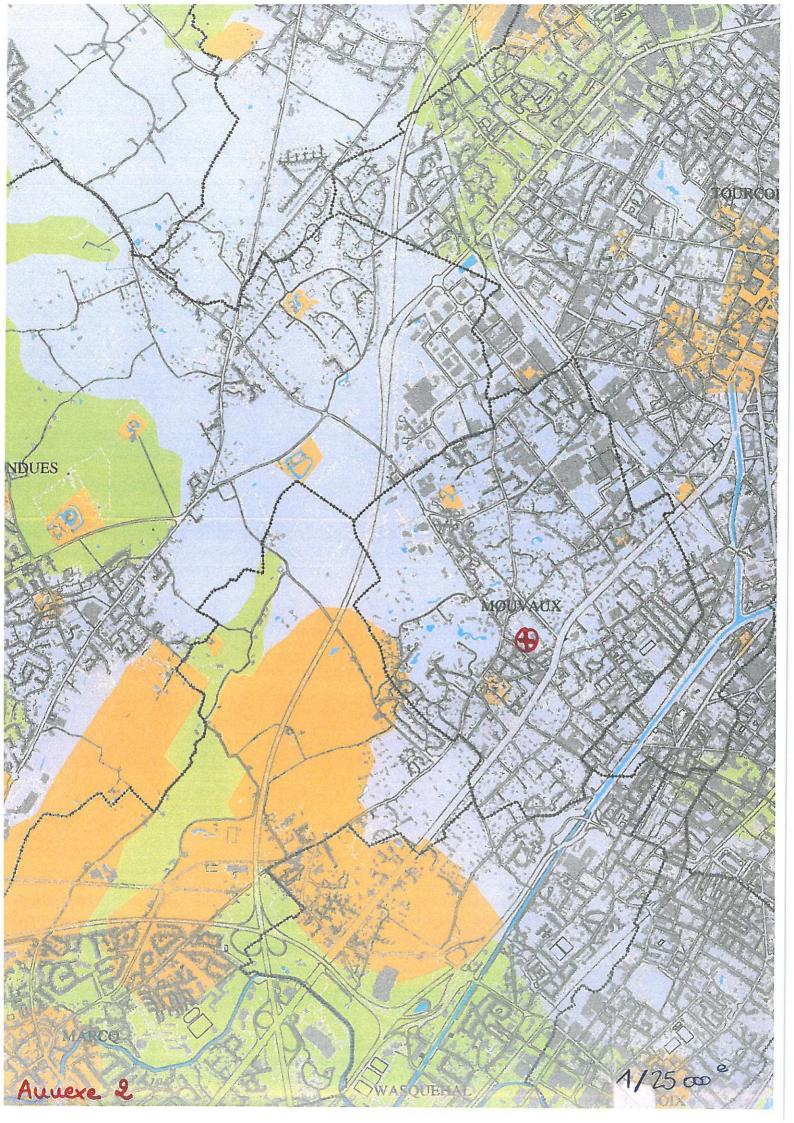


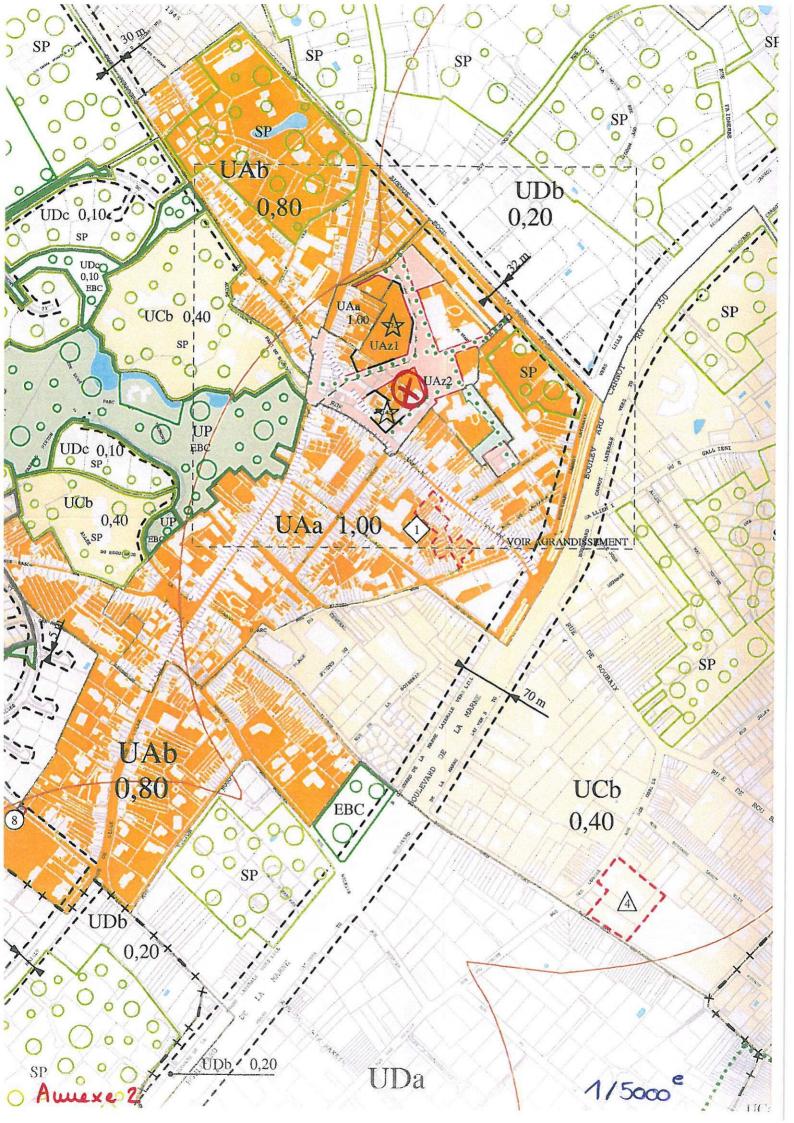
Fait à

Jouraux.

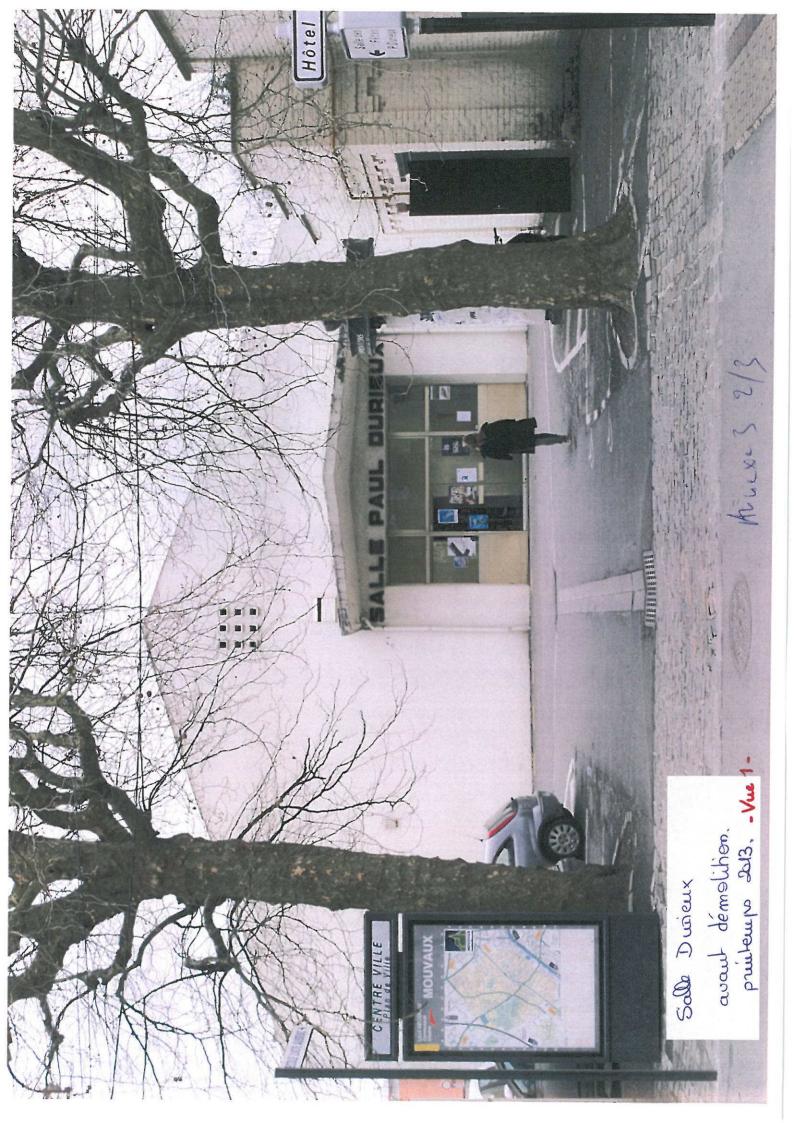
10, 22 novembre 2013

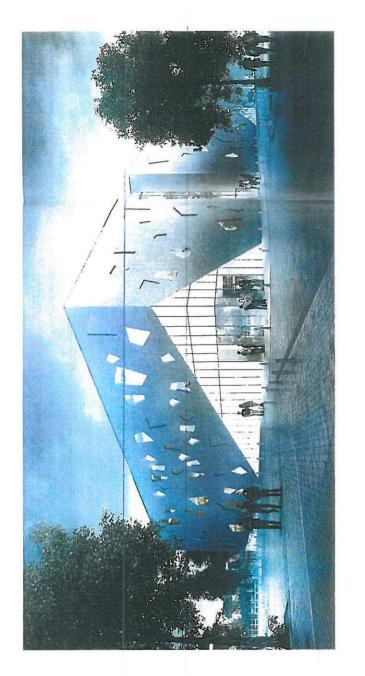
Signature



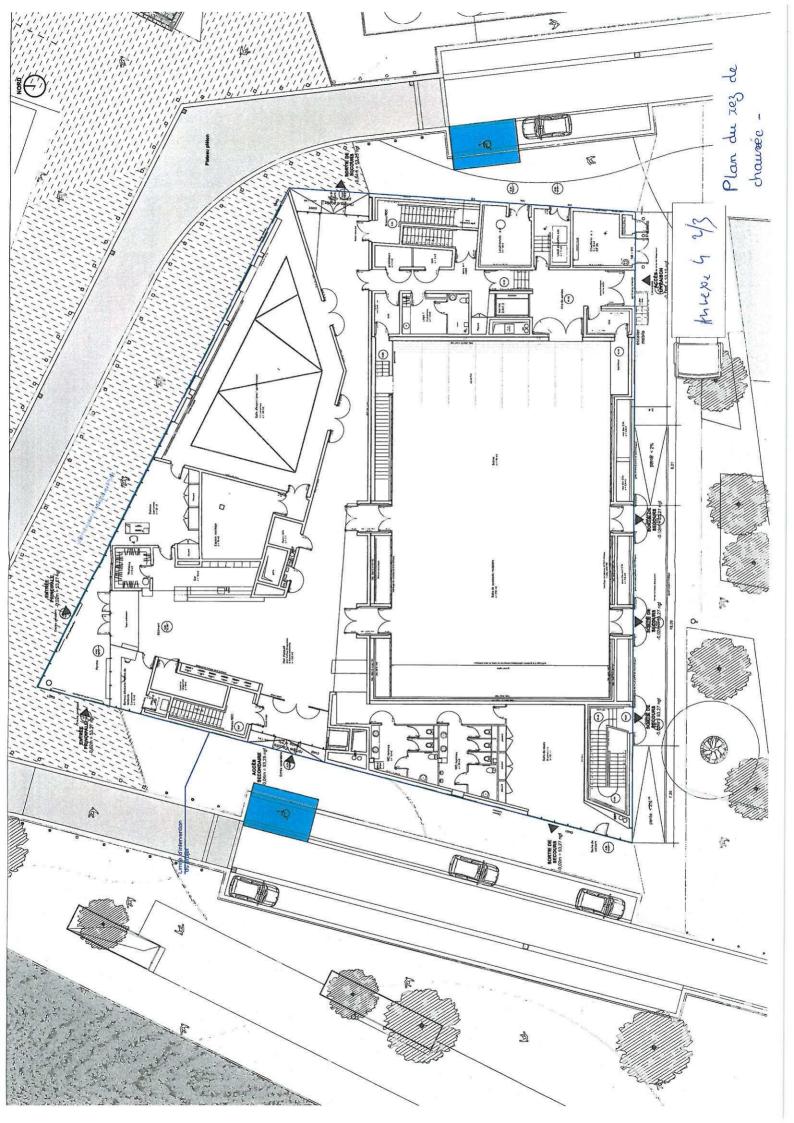




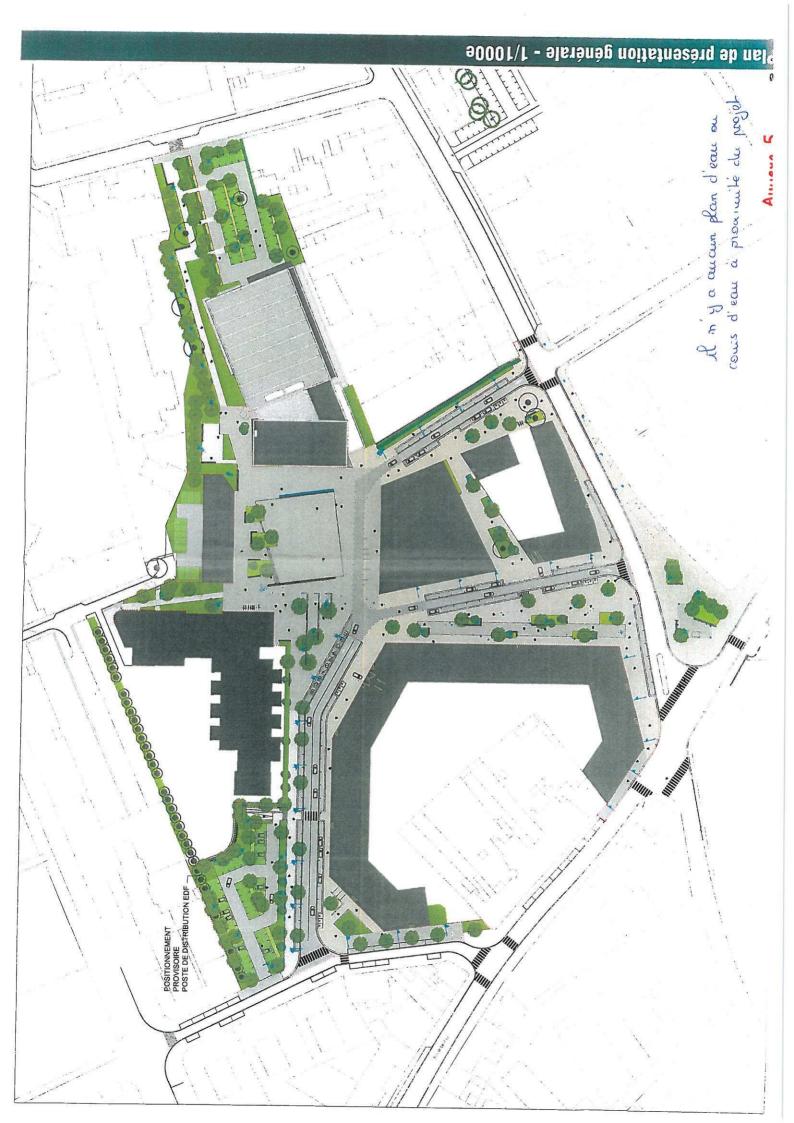


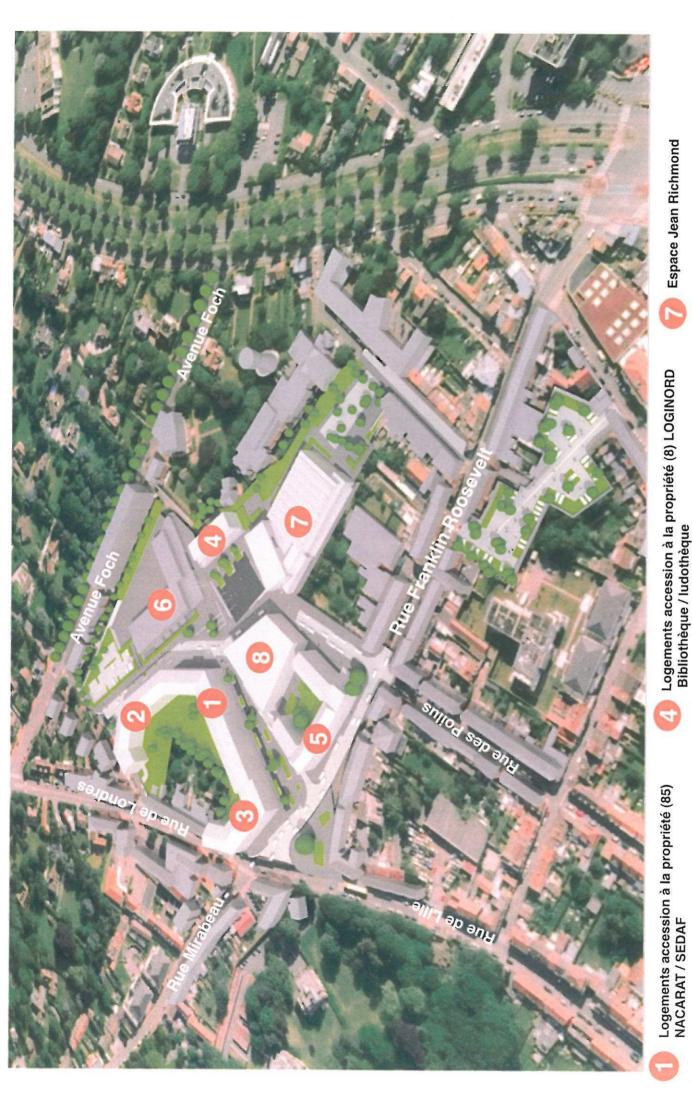












Logements accession à la propriété (38) NACARAT / SEDAF

Logements aidés (50) NOTRE LOGIS

Logements aidés (33) NOTRE LOGIS

École Lucie Aubrac

[8] Centre culturel / théâtre / jeunesse